

Votre cure thermale va débuter prochainement et nous vous prions de prendre connaissance de l'adaptation des informations sanitaires mises en place sous l'autorité de la Direction Générale de la Santé.

- **Le pass vaccinal n'est plus obligatoire pour l'accès en cure.**
- **Un test RT-PCR de moins de 48h avant l'arrivée n'est plus obligatoire mais recommandé en cas d'absence de pass vaccinal.**
- **Le port du masque dans l'enceinte de l'établissement thermal n'est plus obligatoire mais recommandé, particulièrement pour :**
 - **Les personnes les plus vulnérables,**
 - **Les personnes symptomatiques,**
 - **Les cas positifs jusqu'à sept jours après leur sortie d'isolement.**
- **Le médecin thermal a la compétence d'évaluer l'état de santé de curiste dans le but d'assurer la sécurité sanitaire du patient et celle de la collectivité.**

D'une façon générale, avant votre départ en cure, si vous présentez des signes évocateurs d'une atteinte par coronavirus :

- Etat fébrile ; fièvre supérieure à 38°C
- Maux de tête
- Problèmes respiratoires
- Eternuements et toux
- Fatigue intense et anormale

nous vous remercions de prendre vos dispositions pour confirmer l'absence d'une contamination à la COVID-19. Nous étudierons avec vous les possibilités de report de votre cure à une date ultérieure en cas d'une contamination.